

## COMITE SYNDICAL DU MARDI 27 JUN 2023

Le mardi 27 juin deux mille vingt trois à 9H30, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance régulièrement convoqué, s'est réuni à Mallemort sous la présidence de **Monsieur Yves WIGT en formation GEMAPI**.  
Le Président en tant que représentant d'une intercommunalité dispose d'une voix.

FORMATION GENERALE		
Nombre de membres		
Inscrits	Présents et représentés	Votants
85	37+15	52
Quorum		43
Total des voix (P +R)		59
Majorité absolue		30

### ETAIENT PRESENTS :

#### 32 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

Mme	Marie-Laurence ANZALONE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
M	Guy ALBRAND, délégué de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance
Mmes	Marylène BONFILLON, déléguée de la Métropole Aix Marseille Provence
M	Catherine BOUSSAC, déléguée de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
MM.	Félix BOREL, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Romain BUCHAUT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
	Roland CARLIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Mme	Elisabeth CLAUZIER, déléguée de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance
MM.	Julien DE BENITO, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
	Rémi COSTORIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance
	Serge CURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Louis-Pierre FABRE, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Jacques FORTOUL, délégué de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon
	Philippe GINOUX, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
	Alain GOUIRAND, délégué de la Communauté Territoriale Sud Luberon
Mme	Sylvie GREGOIRE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	René JAUFFRET, délégué de la communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
	Gérard JUSTINESY, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Mme	Dominique LIBES, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
MM.	Gilles MEGIS, délégué de la communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
	Jean-Michel MAGNAN, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buech
	Jacques NATTA, délégué de la Communauté Territoriale Sud Luberon
	Christian ONTIVEROS, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Gérard PAUL, délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération
	Yves PICARDA, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Mme	Isabelle PORTEFAIX, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
	François PREVOST, délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure
	Didier SEBBAH, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Mme	Mireille SUEUR, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Jean-Michel TRON, délégué de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon
	Pierre-Yves VADOT, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance
	Yves WIGT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence

#### 3 représentants du Conseil Départemental des Bouches du Rhône disposant chacun de 2 voix :

Mme	Hélène GENTE-CEAGLIO
MM.	Didier REAULT
	Jacky GERARD

#### 2 représentantes du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence disposant de 2 voix :

Mmes	Elisabeth JACQUES
	Marion MAGNAN

**ETAIENT REPRESENTES :****1 représentant du Conseil Départemental des Bouches du Rhône disposant de 2 voix :**

M	Yves VIDAL, par Hélène GENTE-CEAGLIO
---	--------------------------------------

**1 représentant du Conseil Départemental de Vaucluse disposant de 2 voix :**

Mme	Noëlle TRINQUIER, par Jacky GERARD
-----	------------------------------------

**13 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :**

MM.	Jean-Christophe DAUDET, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence par Guy ALBRAND Claude CHEILAN, délégué de la communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération par Réne JAUFFRET Jean-Louis BROCHIER, délégué de Gap Tallard Durance à Rémi COSTORIER David FOURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par Serge CURNIER Christian CHIAPELLA, délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure par François PREVOST Gérard DAUDET, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par Roland CARLIER Christian MOUNIER délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par Yves WIGT Yvan BOURELLY, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par Gilles MEGIS
Mme M	Sylvie BELMONTE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Gérard PAUL Philippe IZOARD, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance par Pierre-Yves VADOT
Mme	Natacha ESMIEU, déléguée de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance par Elisabeth CLAUZIER
MM.	Juan MORENO, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buech par Jacques NATTA Fabrice MARTINEZ TOCABENS, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, par Isabelle PORTEFAIX

**ASSISTAIENT EGALEMENT A CETTE REUNION :**

MM.	Roland GIRAUD, commune de Villeneuve Joël BONNAFOUX, Président de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance
Mmes	Frédérique COUTAZ, SMAVD Frédérique BLASCO, SMAVD
MM.	Christian DODDOLI, SMAVD Julien GOBERT, SMAVD Bertrand JACOPIN, SMAVD Philippe PICON, SMAVD
Mme MM	Valérie ROUX, service Métropole Aix Marseille Provence Eric DALLE, service Métropole Aix Marseille Provence Olivier NALBONE, service Région Provence Alpes Côte d'Azur Gilles BRIERE, service Conseil Départemental de Vaucluse



Délibération N°2023-31  
Formation GEMAPI

## REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 27 JUIN 2023

---

### *Approbation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) DURANCE.*

---

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) est un dispositif technique et financier qui permet de mobiliser plusieurs sources de financement dont les Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (ou Fonds Barnier). Ce dispositif permet de mener une démarche cohérente de gestion du risque inondation à l'échelle d'un bassin versant. Il a pour objectif de réduire de manière durable les conséquences dommageables des inondations sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

Le PAPI constitue le cadre dans lequel les collectivités d'un bassin versant ont la volonté d'inscrire l'ensemble de leurs actions de gestion des risques d'inondation, afin de renforcer l'efficacité de leur politique publique de prévision, de prévention et de protection.

Suite à une première démarche PAPI menée sur la Basse Durance (entre St Paul lès Durance et le Rhône), le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) a souhaité poursuivre la démarche avec la mise en œuvre d'un nouveau PAPI Durance sur la période **2024-2030**.

Ce nouveau programme concernera les communes de la Durance depuis Serre-Ponçon jusqu'à sa confluence avec le Rhône, mais également les communes de certains affluents de la Durance. Au total, c'est un territoire de 4 900 km<sup>2</sup> composé de 172 communes, 11 cours d'eau (La Durance et 10 de ses affluents), 15 EPCI et 470 000 habitants qui sera concerné par ce futur PAPI.

Le PAPI Durance comprend 51 actions – décomposées en 148 opérations - réparties selon les axes thématiques suivants :

- Améliorer la connaissance des aléas et la conscience du risque ;
- Assurer la surveillance et la prévision des crues et des inondations ;
- Gérer l'alerte et la crise en cas de crue et d'inondation ;
- Promouvoir la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et l'urbanisme ;
- Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens ;
- Gérer les écoulements ;
- Gérer les ouvrages de protection hydrauliques.

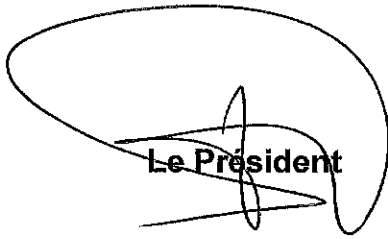
Lors du Comité Rivière qui fait office de Comité de Pilotage de la démarche PAPI, en garantissant la bonne exécution technique et financière des opérations, le programme d'actions a été validé. C'est ainsi que les 15 maîtres d'ouvrages sous l'égide de l'opérateur central, le SMAVD, ont validé le dossier d'agrément pour un montant global de 27 Millions d'euros.

La labellisation de ce programme PAPI permettra de bénéficier d'un soutien de l'Etat via le Fond Barnier pour un montant de plus de 11 Millions d'euros afin de mener à bien l'ensemble des actions de prévention des inondations sur notre territoire. Parmi les 148 opérations du programme, près de 60 opérations seront portées par le SMAVD en tant que maître d'ouvrage (de manière directe ou au travers des délégations GEMAPI et Système d'Endiguement), dont les prestations réalisées en régie interne par le SMAVD (1,2 M €).

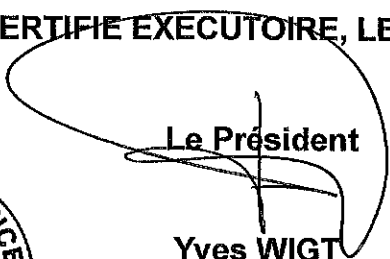
Le dossier d'agrément PAPI a été déposé au mois de mars 2023. A l'issue de l'instruction de ce dossier d'agrément et de sa labellisation à l'automne 2023, le programme PAPI sera mis en œuvre au début de l'année 2024.

**Le Comité Syndical,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**-APPROUVE le programme PAPI, l'engagement du SMAVD en tant que structure porteuse (animation) et en tant que maître d'ouvrage, la prévision de crédits nécessaires sous réserve de la labellisation du PAPI Durance,  
-AUTORISE le Président à prendre tout acte et à signer toutes les pièces dans ce cadre.**

  
Le Président  
Yves WIGT



CERTIFIÉ EXECUTOIRE, LE 6/07/23  
  
Le Président  
Yves WIGT